

## DÉCISION N° 23-05

**Objet : Mission d'audit, de conseil et d'assistance à la passation du marché des assurances - Cabinet Brisset Partenaires.**

**Le Président du SIGIDURS,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5211-2, L.5211-9,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2122-8 qui dispense de toute procédure de publicité et de mise en concurrence les marchés inférieurs à 40 000 € HT,

Vu la délibération n° 20-39 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Président, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que de l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés,

Considérant que le marché n° 19JUR002 relatif à la « Souscription des contrats d'assurances pour les besoins du Sigidurs » arrive à échéance le 31 décembre 2023 à minuit, pour l'ensemble des lots qu'il emporte, soit :

- Lot n° 1 « Assurances de la responsabilité civile et des risques annexes », notifié le 26 décembre 2019
- Lot n° 2 « Assurances automobiles et des risques annexes », notifié le 23 décembre 2019,
- Lot n° 3 « Assurances de dommages aux biens et risques annexes », notifié le 23 décembre 2019
- Lot n°4 « Assurances de la protection juridique des agents et des élus du Sigidurs », notifié le 23 décembre 2019,
- Lot n° 5 « Assurances de la protection juridique du Sigidurs », notifié le 26 décembre 2019.

Compte tenu l'importance de ce marché, de ses spécificité et complexité, au regard du contexte économique actuel, il est nécessaire que le Sigidurs soit accompagné par un cabinet spécialisé pour la procédure de passation du nouveau marché,

Considérant que le cabinet Brisset Partenaires s'est proposé d'accompagner le Sigidurs pour l'ensemble de la procédure (état des lieux, audit, élaboration du cahier des charges, phase d'appel d'offres, analyse des offres et négociations, recherche de contrat de gré à gré en cas d'infructuosité), ainsi que le suivi d'exécution du marché pour l'ensemble des lots,

Considérant que la proposition chiffrée du cabinet Brisset Partenaires s'élève au montant de 4 000 € HT,

Considérant que le devis valant contrat proposé, tel que joint en annexe à la présente, est pertinent, répond aux besoins, et est économiquement avantageux,

### DÉCIDE

**Article 1** - L'acceptation des termes du devis valant contrat n° DEV-2022-122 à intervenir, tel que joint, aux fins de l'objet détaillé *supra* et dans les conditions suivantes :

Titulaire : Brisset Partenaires  
46 rue Négrier  
59800 LILLE

Durée : La durée d'exécution est égale à la durée de la réalisation des missions, incluant donc la durée des marchés et contrats qui seront passés, pour l'ensemble des lots (incluant donc la durée des éventuels contrats passés de gré à gré en cas d'infructuosité).

Montant : 4 000 € HT, soit 4 800,00 € TTC.

Reçu de réception en préfecture  
095-259502086-20230131-d23-05-AR  
Date de télétransmission : 31/01/2023  
Date de réception préfecture : 31/01/2023

**Article 2** - La passation et la signature du contrat tel que joint.

**Article 3** - L'imputation de la dépense sur les crédits de l'exercice correspondant.

**Article 4** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Madame le Trésorier Principal de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 31.01.23

Par délégation,



Jean-Claude GENIÈS,  
Président du SIGIDURS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 31.01.23
- La publication le : 01.02.23
- La notification le : 01.02.23



**BRISSET**  
PARTENAIRES

46 rue Négrier  
59800 LILLE  
France

**Votre contact : Jérôme WERY**

Tel : 03 20 74 56 60

Mobile : 06 43 73 20 45

Email : jwery@brisset-partenaires.com

**Devis DEV-2022-122**

En date du : 19/12/2022

**SIGIDURS**

A l'attention de **Mme Ingrid GAUDELET**

1 Rue de Tissonvilliers

95200 SARCELLES

France

Objet : MISSION D'AMO - RENOUELEMENT DU MARCHÉ DES ASSURANCES IARD DU SIGIDURS AU 01/01/2024

Description	Qte	PU HT	Total HT
<b>Audit des Contrats d'Assurances IARD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des pièces contractuelles</li> <li>Recensement de votre périmètre assurable (patrimoine, activités etc.)</li> <li>Analyse de la sinistralité</li> <li>Rédaction, édition et présentation du rapport d'audit</li> <li>Rdv en présentiel et/ou visio</li> </ul>	2,00	800,00 jours	1 600,00
<b>Rédaction du Dossier de Consultation Entreprises (DCE) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction des pièces nécessaires à la publication du marché (RC, AE, CCTP, CCAP)</li> <li>Assistance lors de la procédure jusqu'à la remise des offres</li> </ul>	1,50	800,00 jours	1 200,00
<b>Analyse des Offres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des candidatures et des offres reçues</li> <li>Négociation ou mise au point</li> <li>Rédaction, édition et présentation du rapport d'analyse en commission d'attribution</li> <li>Assistance lors de la notification</li> </ul>	1,50	800,00 jours	1 200,00

Notes :

**En cas d'infructuosité, une recherche d'assureur en gré à gré est prévue et incluse dans la mission.**

**Total net HT 4 000,00 €**

TVA 20,00% 800,00 €

**Montant total TTC 4 800,00 €**

**Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Date de validité : 19/03/2023

Moyen de règlement : Chorus pro

Délai de règlement : Selon Avancement

Accusé de réception en préfecture  
095-259502086-20230131-d23-05-AR  
Date de télétransmission : 31/01/2023  
Date de réception préfecture : 31/01/2023